

DÉCISION 527 / 2023

RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL POUR LA CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE RUE JOSEPH HENOT (SECTION ROEDERER / OBERLING)

Nous soussignés, Anne FRITSCH-RENARD, 16^{ème} Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 février 2020, approuvant le Plan de déplacements urbains révisé,

VU l'article L.2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales instituant une dotation budgétaire de soutien à l'investissement local en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre en métropole et dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution,

CONSIDERANT l'éligibilité à ce fonds des opérations de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité,

DÉCIDONS :

- De solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) au taux de 40% pour la création d'une piste cyclable Rue Joseph Hénot (section Roederer / Oberling) dont le coût prévisionnel est estimé 190 816,67 euros hors taxes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20231124-Decis527-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 24 novembre 2023

Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée

Anne FRITSCH-RENARD
Adjointe au Maire de Metz

Collectivité : Eurométropole de Metz

Plan de financement prévisionnel de l'opération de : Création d'une piste cyclable Rue Joseph Hénot (section Roederer/Oberling)

Coût estimatif de l'opération		Ressources prévisionnelles de l'opération						
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement		Montant (HT)	échéant, montant accessibilité (catégorie 2/B)	échéant, le cas échéant	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Nature des dépenses (les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés)	Nom du prestataire		A proratiser le cas échéant	à proratiser le cas échéant	Financements			
Maîtrise d'œuvre					DETR			
					DSIL	sollicité	76 326,66 €	40,00%
					FNADT			
Études complémentaires / frais annexes					Autres aides de l'État	acquis	25 000,00 €	13,10%
SPS		1 400,00 €			Conseil départemental			
					Conseil régional			
					Fonds européens			
					EPCI (fonds de concours)			
					Autre collectivité à préciser			
					Autre à préciser			
					Sous-total aides publiques		101 326,66 €	53,10%
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)					Sous-total autres aides non publiques		0,00 €	
Voirie + aménagement cyclable		179 000,00 €			Part de la collectivité	Fonds propres		
Signalisation H et V		10 416,67 €				Emprunt		
						Crédit bail ou autres		
						Recettes générées par le projet		
						Autre (préciser) :		
						Participation du maître d'ouvrage	89 490,01 €	
Sous-total travaux ou acquisitions		189 416,67 €	0,00 €	0,00 €				
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		190 816,67 €	0,00 €	0,00 €	TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)		190 816,67 €	46,90%

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.

Fait à : METZ
le 24/11/2023

Signature (nom et qualité) et cachet



Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée

Anne FRITSCH-RENARD
Adjointe au Maire de Metz